Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260225-2026_CC_03-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 40
- **Présents : 36**
- **Votants : 39**
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 12/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026_CC_03

Séance du 25/02/2026

Le 25 février 2026 à 18 h 00, le conseil communautaire – dûment convoqué le 12 février 2026 – s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil de l'hôtel communautaire de Lesneven, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	CABON	Herveline	X		
GUISSENY	CONQ	Mickaël		X	
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERLOUAN	GAC	Marie-Jo	X		
KERLOUAN	GUÉZÉNOC	Georges	X		
KERNILIS	IMBERDIS	François-Xavier		X	Sandra ROUDAUT
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LE FOLGOËT	LE GALL	Michel	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle		X	Odette CASTEL
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BERTHOU	Christine	X		
LESNEVEN	BOUCHARE	Julien	X		
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal		X	Julien BOUCHARÉ
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas	X		
LESNEVEN	LOAËC	Guy	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
LESNEVEN	LE BIHAN	Sophie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	BOUCKAERT	Isabelle	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine	X		
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène	X		
PLOUIDER	MAZÉ	David	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABGRALL	Sandrine	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABAUTRET	Pierre	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
SAINT-MEEN	MADEC	Jean-Pierre	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Aurélie MARTIN

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260225-2026_CC_03-DE

PVD : AVENANT A LA CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN » VALANT OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) SIGNEE ENTRE LA CLCL, LES COMMUNES DU FOLGOËT ET DE LESNEVEN, L'ETAT, LA REGION BRETAGNE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

La Communauté de Communes Lesneven Côte des Légendes s'est engagée le 7 mai 2021, aux côtés de des communes de Lesneven et Le Folgoët et de l'Etat, dans le programme national Petites Villes de Demain.

Cette démarche a permis aux communes d'élaborer une stratégie de revitalisation et de définir un plan d'actions intégré dans une convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Cette convention cadre Petites Villes de Demain, approuvée et signée en décembre 2022, arrive à échéance au 31 mars 2026, date de fin du programme national PVD, tel qu'annoncé initialement.

Le 13 juin 2025, à l'occasion des Assises des Petites Villes organisées à Saint-Rémy-de-Provence, Monsieur Bayrou, alors Premier ministre, a annoncé la reconduction du programme Petites Villes de Demain. Cette annonce fait suite à l'évaluation nationale du dispositif, qui a mis en évidence le bilan positif de la démarche, tout en soulignant que la majorité des communes engagées n'avaient pas eu le temps de mener à terme l'ensemble de leurs actions, notamment en raison du temps long que nécessite la mise en œuvre des projets de revitalisation territoriale.

À ce jour, sur les 31 actions inscrites dans la convention-cadre du territoire, 25 ont été réalisées ou engagées (soit 80%).

Afin de permettre la poursuite des actions engagées, les communes et la Communauté Lesneven Côte des Légendes ont la possibilité de prolonger la convention-cadre jusqu'au 31 décembre 2026 par la signature d'un avenant.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2019-1077 du 22 octobre 2019 relatif aux opérations de revitalisation du territoire,

Vu la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant ORT signée le 15 décembre 2022 par l'État, la Communauté Lesneven Côte des Légendes, la Commune de Lesneven et la commune de Le Folgoët, la Région Bretagne et le département du Finistère,

Vu le projet d'avenant annexé,

Considérant que la mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain » et de l'ORT nécessite des délais supplémentaires pour la consolidation des actions engagées et la poursuite des projets structurants,

Considérant que le dispositif national « Petites Villes de Demain » est prolongé jusqu'au 31 décembre 2026,

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260225-2026_CC_03-DE

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver l'avenant de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant opération de revitalisation du territoire (ORT) incluant une actualisation ou modification des fiches actions et une prorogation jusqu'au 31 décembre 2026.**

- **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 de prorogation de la convention-cadre ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette décision.**

<u>Décision</u> : approbation à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Présidente
Claudie BALCON

Claudie BALCON

Signature numérique de Claudie BALCON
Date : 2026.03.04 09:35:20 +01'00'